

COMPTE RENDU SEANCE DU 16 novembre 2020

Nombre de Conseillers :

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

Excusés : 1

Absent : 0

Représentés : 0

Publié le : **25 novembre
2020**

Transmis en Préfecture le :

25 novembre 2020

L'an deux mille vingt, le 16 novembre à 20h30 minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame LOMBARDY Sandra, Maire.

Date de convocation : Mardi 9 novembre 2020

Présents : Sandra LOMBARDY, Gaëlle ARNAUD, Marc BROCC, Lionel BERNARD, Robert DUBOIS, Jean Claude FRANÇOIS, Anthony MALZIEU, Alain MOUNIER, Cédric MONIER, Virginie WAUCQUIER.

Excusé : Denis FAYNEL

Le quorum étant atteint le conseil peut délibérer.

MR MONIER Cédric a été nommé secrétaire de séance.

Délibération n°37-2020

Objet : Mise en place du plan de maintenance et de contrôle de l'aire de jeux.

Madame le Maire expose :

- La collectivité dispose d'une aire de jeux. Le décret du 18 décembre 1996 impose au gestionnaire de jeux, de mettre en place 3 types de mesures, à savoir :
 - o l'élaboration d'un plan d'entretien et de maintenance
 - o l'organisation de visite d'inspection régulière
 - o la tenue d'un registre mentionnant la date et le résultat des contrôles effectués.
- Nous vous proposons donc un contrôle :
 - o mensuel effectué par l'employé communal,
 - o et deux fois par an un contrôle plus approfondi effectué par l'employé communal accompagné d'un adjoint ou conseiller municipal.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **approuve le planning de visite d'inspection de l'aire de jeux présenté par Madame le Maire.**
- **Décide de la mise en place d'un registre où seront inscrites toutes les actions réalisées ainsi que l'identité des personnes ou organismes chargés de les exécuter.**

COMPTE RENDU SEANCE DU 16 novembre 2020

Délibération n°38-2020

Objet : Travaux d'aménagement du bourg phase 2

Madame le Maire rappelle les présentations qui ont été faites de ce projet lors des derniers Conseils municipaux.

Madame le Maire propose au Conseil le plan de financement suivant, étant entendu que les montants sont exprimés Hors Taxes :

Dépenses		Recettes		
Nature	Montant	Financier	Taux	Montant
Maitrise d'œuvre	18 360€	DETR	45 %	122 612.97€
Montant estimatif des travaux	254 113.28€	Région	35% du montant total	95 365.65€
		Bonus Relance	soit 46.68% de l'assiette de subvention de 200 000€ de la Région	
		Fonds propre commune	20%	54 494.66 €
Total	272 473.28€	Total		272 473.28€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le projet d'aménagement du bourg phase 2, présenté par Madame le Maire, ainsi que son plan de financement,
- Décide d'inscrire les crédits nécessaires à la réalisation de ce projet au budget primitif 2021,
- Autorise Madame le Maire à demander toutes les subventions nécessaires pour la réalisation de ce projet et notamment auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR et auprès de la Région dans le cadre du Bonus Relance 2020 - 2021.
- Autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces qui incombent à ce projet,

COMPTE RENDU SEANCE DU 16 novembre 2020

Délibération n°39-2020

Objet : Mise en place de la transmission par voie électronique des actes au représentant de l'Etat (ACTE)

Madame le Maire expose :

- Actuellement la collectivité transmet en Préfecture par courrier postal chaque délibération, chaque marché et documents budgétaires pour le contrôle de légalité. La transmission par voie électronique des actes au Préfet est possible par la mise en place du logiciel ACTE (Aide au contrôle de légalité dématérialisée). Cette procédure assure un gain de temps et d'économie. Pour la mise en place il convient de signer deux conventions, l'une avec le Préfet et l'autre avec le Centre de gestion.
- Il est possible de bénéficier d'un financement dans le cadre de la DETR pour l'acquisition du matériel informatique, les prestations de mise en route, logiciels et licences en lien avec la mise en place d'ACTE à hauteur de 80% pour une dépense allant jusqu'à 2 000€. Le montant de cette dépense est estimé à 2053€HT.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide :

- **autorise Madame le Maire à d'une part, signer les conventions de mise en place d'ACTE avec la Préfecture et le Centre de Gestion, et d'autre part, à l'exécuter, conclure tout acte en découlant et à engager les frais y afférents.**
- **autorise Madame le Maire à déposer une demande de subvention dans le cadre de la DETR pour l'achat de nouvelles technologies dans le cadre de la mise en place d'ACTE.**

Délibération n°40-2020

Objet : Admission en non-valeur de titres de recettes des années 2015 et 2016

Madame le Maire présente le tableau en non valeurs sur proposition de la Trésorerie par mail du 3 novembre 2020, précisant des recouvrements de 2015 et 2016 pour un montant total de 112.03 € qui correspondent à des factures d'eaux impayées ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- **DECIDE** de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes ;
- **DIT** que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 112.03 euros ;
- **DIT** que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

COMPTE RENDU SEANCE DU 16 novembre 2020

Délibération n°41-2020

Objet : Désignation du Correspondant Défense

Madame le Maire expose qu'une circulaire du 26 octobre 2001 prévoit la désignation d'un correspondant défense au sein de chaque conseil municipal pour représenter la commune au sein des instances civiles et militaires du Département.

Le Conseil propose M. Lionel BERNARD.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- **De désigner M. Lionel BERNARD comme Correspondant Défense**

Infos diverses :

Maison Bertrand et salle des fêtes :

L'équipe d'INGE43 s'est déplacé sur les lieux le 4 novembre. Nous leur avons fait visiter le bâtiment ainsi que la salle des fêtes que nous souhaitons rénover dans un futur plus ou moins lointain. Nous leur avons expliqué notre ambition en leur indiquant qu'il nous semble opportun de mener l'étude de ces deux projets (maison Bertrand et rénovation salle des fêtes) concomitamment. Après avoir fait un compte rendu de leur visite et fait part de leur vision du projet, nous avons signé une convention avec eux afin qu'ils réalisent une étude de faisabilité courant janvier 2021.

Les conditions financières de cette prestation sont les suivantes : elle est évaluée à 2310€ mais n'est facturée à la Commune, en vertu de cette convention, qu'à hauteur de 220€.

Chemins et catastrophe naturelle.

Une subvention de 13 281.35€ nous a été attribuée, au titre de la DETR 2020, pour la remise en état des chemins suite aux intempéries du 12 juin 2020.

Cette subvention sera accordée pour un montant de travaux estimé à 26 562.70€HT.

Ces travaux devraient être entrepris au cours du 1^{er} semestre 2021.

Aménagement du bourg :

Un point est fait sur l'état d'avancement des travaux ainsi que sur les plantations d'arbre qui sont envisagées. Le plan d'implantation est montré au Conseil qui le valide ainsi que les essences qui sont prévues : tilleuls à petites feuilles, érables champêtres et un noyer.